

AR Prefecture

006-210600540-20220916-70-DE
Reçu le 20/09/2022
Publié le 20/09/2022

**ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 070/2022

OBJET – Finances : Prix de revient d'un repas – 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 du mois septembre à 10 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de *Monsieur Robert NARDELLI*, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2022

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DESEGONZAC/Michaël TRUCCHI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Françoise DAMILANO / Maëva THOMMERET

ABSENTS REPRESENTES : DIGANI Serge par Philippe MINEUR, Thierry VISSIAN par Romain BIANCHI, Vanessa BEAUJAUD par Robert NARDELLI, Nathalie DIGANI par Alexandra RUSSO, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Catherine DINI, Kathy NICOLAS par Jean QUENCEZ, Véronique MINISCLOUX par Maëva THOMMERET

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Sandrine GUGLIELMINO, Philippe JANIN, Stephen VIALE

Secrétaire de séance : Sabrina DIVRY

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article L.212-8 du code de l'éducation

Vu le Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 et notamment l'article R. 531-52

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire de Drap.

A l'issue de l'année scolaire 2021/2022 le bilan financier s'établit comme suit :

- Production de repas : 65 360 repas
- Dépenses de fonctionnement
 - * Dépenses générales : 367 461,39 €
 - * Dépenses de personnel : 344 738,94 €
- Total : 712 200.33 €
- Recettes : 161 529,30 €
- Coût de revient d'un repas : 8.43 €
-

Après avoir entendu le rapport de présentation, le Conseil municipal adopte la présente délibération

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16 Votants : 23 Absents : 4 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 23

Fait et Délibéré à Drap, le 16 septembre 2022

Le Maire,
Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 20/09/2022

Affichage en mairie le : 21/09/2022